



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Université Bourgogne Europe - Ville de Dijon - Dijon métropole - Convention de partenariat 2023-2025 - Convention d'application n°2 - Demande de subvention 2025

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) sont au cœur de la stratégie d'attractivité et de rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université Bourgogne Europe (UBE), devenue établissement public expérimental (EPE) au 1er janvier 2025, constitue un partenaire stratégique majeur dans la dynamique économique et scientifique du territoire.

L'Université Bourgogne Europe réunit près de 2 000 chercheurs, enseignants-chercheurs, et enseignants, et 40 000 étudiants, dont 28 000 sur le campus dijonnais. Elle regroupe douze établissements composantes partenaires ou associés, confirmant sa dimension régionale et européenne. Son ambition est de conjuguer pluridisciplinarité, excellence scientifique et ouverture internationale.

Dijon métropole accompagne le développement universitaire autour de quatre axes structurants :

- promouvoir une offre de formation et de recherche de qualité inscrite dans un cadre de vie attractif pour les étudiants et la communauté universitaire ;
- faire converger cette offre avec les besoins du monde socio-économique et renforcer les synergies entre recherche et entreprises ;
- consolider l'attractivité du territoire métropolitain dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en lien avec les filières d'excellence et les projets structurants ;
- soutenir le rayonnement international de l'Université.

Depuis plusieurs années, Dijon métropole, la Ville de Dijon et l'Université Bourgogne Europe entretiennent un partenariat solide fondé sur la convention UniverCités 2023-2025, d'un montant annuel de 240 000 €.

Conformément à ce cadre, deux conventions d'application sont conclues chaque année afin de préciser les actions concrètes à soutenir et d'en organiser la mise en œuvre coordonnée.

La première convention d'application 2025, approuvée par le Bureau métropolitain le 19 juin 2025, a permis le versement de 213 892 € (139 892 € en fonctionnement et 74 000 € en investissement) au titre des projets d'enseignement supérieur et d'innovation.

La seconde convention d'application (annexée au présent rapport), objet du présent rapport, vient compléter ce dispositif pour l'année 2025, avec de nouvelles demandes prises en charge à hauteur de 10 810,91 € en fonctionnement, correspondant au soutien à des colloques et congrès.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'application n°2 – année 2025 – entre l'Université Bourgogne Europe, la Ville de Dijon et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'autoriser** le versement d'une subvention complémentaire de 10 810,91 € en fonctionnement au titre de l'exercice 2025, selon les modalités définies dans ladite convention jointe en annexe ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité.

SCRUTIN POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

